

2.1. Prêtres et laïcs

26 mars 2008

L'Opus Dei est constitué par un prélat, un presbyterium (ou clergé propre) et par des laïcs, hommes et femmes.

Celui qui demande à s'incorporer à la prélature répond à un appel de Dieu, appel qui est une détermination spécifique de la vocation chrétienne reçue avec le baptême, et qui invite à rechercher la sainteté et à participer à la mission de l'Église selon l'esprit que le Seigneur a inspiré au bienheureux Josémaria.

L'incorporation formelle à la prélatrice se fait par une convention bilatérale qui stipule les engagements assumés réciproquement par l'intéressé et par la prélatrice elle-même.

Dans l'Opus Dei, il n'existe pas différentes catégories de membres, mais un unique, un identique phénomène vocationnel, en vertu duquel tous les fidèles de la prélatrice sont et se sentent, au même degré, membres de la même portion du Peuple de Dieu. On trouve simplement différentes manières de vivre une même vocation chrétienne, en fonction des circonstances personnelles de chacun : célibataires ou mariés, bien portants ou malades.

La plupart des fidèles de l'Opus Dei sont membres surnuméraires : il s'agit en général d'hommes ou de femmes mariés, pour lesquels la sanctification des devoirs familiaux

constitue une partie primordiale de leur vie chrétienne. Les surnuméraires représentent aujourd'hui environ 70% du total des membres de l'Opus Dei.

Les autres fidèles de la prélature sont des hommes et des femmes qui s'engagent à vivre le célibat, pour des motifs apostoliques. Certains vivent avec leur famille, ou à l'endroit qui leur convient le mieux pour des raisons professionnelles : ce sont les agrégés de la prélature. Pour d'autres encore, leurs circonstances leur permettent de demeurer pleinement disponibles pour s'occuper des activités apostoliques et de la formation des autres membres de la prélature : ce sont les numéraires qui, d'ordinaire, peuvent vivre dans des centres de l'Opus Dei. Les numéraires auxiliaires se consacrent principalement aux travaux domestiques dans les sièges des

centres de la prélature ; c'est leur activité professionnelle ordinaire.

Le clergé de la prélature provient des laïcs numéraires et agrégés de l'Opus Dei qui veulent librement s'engager à devenir prêtres et qui, après des années dans la prélature et après avoir fait les études requises pour le sacerdoce, sont invités par le prélat à recevoir les ordres sacrés. Ils exercent leur ministère pastoral principalement au service des fidèles de la prélature, et des activités apostoliques que ceux-ci promeuvent.

Un trait caractéristique de la physionomie de l'Opus Dei est qu'il y règne l'atmosphère d'une famille chrétienne. Cet esprit de famille imprègne donc les activités organisées par la prélature. Il se manifeste aussi par l'ambiance chaleureuse de ses centres, par la simplicité et la confiance dans les

rapports mutuels, et par de nombreux gestes de service, de compréhension et de délicatesse dans la vie quotidienne que chacun s'efforce de vivre toujours.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-ci/article/21-pretres-
et-laics/](https://dev.opusdei.org/fr-ci/article/21-pretres-et-laics/) (17 août 2025)